

Collecte des sapins prolongée jusqu'à dimanche 31 janvier inclus



Vous avez jusqu'à dimanche 31 janvier inclus pour déposer votre sapin sur l'un des 32 points de collecte répartis dans toute la cité (c.f. le [plan interactif](#) consultable sur le site internet de la Ville de Troyes ou le document ci-joint).

Pour rappel : destinés à être broyés et transformés en paillage 100% écologique, les sapins doivent impérativement être déposés dans leur état naturel (sans sac ni filet d'emballage, sans décoration ni trace de flochage).

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr